



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Decorations

Question écrite n° 482

Texte de la question

M Jean Beaufigli appelle l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre des transports et de la mer, chargé de la mer, sur la parcimonie avec laquelle est attribuée la médaille de la marine marchande. La plupart des marins quittent leur emploi sans aucune reconnaissance de leur qualification et de leur dévouement. Il lui demande de lui indiquer combien de médailles ont été décernées ces cinq dernières années ; d'étendre sa réponse aux divers grades du Mérite maritime. Il souhaite qu'une distinction s'apparentant à la médaille du travail récompense les activités des marins.

Texte de la réponse

Reponse. - La médaille d'honneur des marins du commerce et de la pêche a été instituée par la loi du 14 décembre 1901 afin de récompenser les personnels appartenant à la catégorie des marins navigant à bord des bâtiments de commerce ou de pêche. À ce titre, cette distinction s'apparente à la médaille du travail, notamment parce que les dispositions de la loi fixent comme condition l'accomplissement de 300 mois de service de navigation, critère d'ancienneté qui ne saurait toutefois conduire à la remise systématique de cette distinction. L'ordre du Mérite maritime, institué par la loi du 9 février 1930, est destiné à récompenser la valeur professionnelle des marins et le mérite des citoyens qui se sont distingués pour le développement de la marine marchande, des ports, des pêches et des sports nautiques. L'une et l'autre de ces distinctions font l'objet d'un contingent annuel, fixé par les textes respectifs, à 308 pour la médaille d'honneur des marins du commerce et de la pêche et à 344 pour l'ordre du Mérite maritime. Il importe de souligner que, s'ils établissent légitimement le caractère limitatif de la remise de ces distinctions, ces contingents ont été amplement couverts au cours de ces cinq dernières années sans qu'il ait été fait défaut à la sélectivité nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Beaufigli Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 482

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : mer

Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2175